



ACTION INVESTIGATION

Dans la continuité de la commission de travail des 12 et 13 décembre 2016, Alliance Police Nationale lance une action d'envergure afin de sonder les enquêteurs de l'ensemble des services d'investigation de la Police Nationale.

Du 09 janvier au 6 mars, vous pouvez répondre à un questionnaire que vous retrouverez soit :



- Auprès de vos délégués dans les services.
- En ligne sur le site www.alliancepn.fr et nous le retourner à l'adresse actioninvestigation@alliancepn.fr

PROFITEZ EN, LACHEZ VOUS !!

Alliance portera votre voix via les conclusions de cette enquête :



- Aux futurs candidats à la Présidentielle
- Aux candidats aux législatives
- Aux représentants de l'institution judiciaire

elections 2017



NOTRE SEUL BUT : FAIRE MODIFIER LA LÉGISLATION POUR SIMPLIFIER ET RENDRE PLUS EFFICACE NOTRE TRAVAIL D'ENQUÊTEURS



ALLIANCE Police Nationale

La défense de vos conditions de travail !

Le Bureau National

Le 09 janvier 2017



ALLIANCE

POLICE NATIONALE

QUESTIONNAIRE INVESTIGATION

Nom (Facultatif) :

Prénom (Facultatif) :

Service :

Ville :

Département :

OPJ :

-Votre groupe travaille-t-il sur une thématique précise ? Si non, pourquoi ?

-Avez-vous un volume de dossier en portefeuille ? Si oui, combien ?

- Etes-vous en mesure de pouvoir faire face au volume de dossier qui vous est attribué ?

-A combien estimez-vous le temps passé en pourcentage dans l'accomplissement des actes administratifs ?

-Selon vous, certains types de dossiers pour des faits mineurs pourraient-ils être confiés à d'autres acteurs ou administration (URSSAF, inspection du travail, répression des fraudes ...) ?

-Quels sont les principaux problèmes que vous rencontrez dans l'élaboration de vos procédures?

1/ Procédures administratives :

2/ Procédures judiciaires :

3/ Sur le fond :

4/ Sur la forme :

-Etes-vous informés et formés aux nouvelles dispositions législatives modifiant la procédure pénale?

OUI- NON - Si OUI de quelle manière ?

-Dans quelle mesure, la mise en place le 15 novembre 2016 de la Loi du 3 Juin 2016, a-t-elle bouleversée votre gestion de la procédure ?

-Etes-vous en capacité de temps pour investiguer sur les dossiers importants nécessitant des investigations plus poussées (surveillance, filature) ?

- Selon vous, des thématiques judiciaires sont-elles abandonnées (exemple : économie souterraine) ?
Si oui, pour quelle raison ?

-Les logiciels sont-ils adaptés à votre travail (LRPPN, PNIJ, Mercure, vidéogav) ? OUI- NON pourquoi?

-Rencontrez-vous des difficultés techniques liés à l'utilisation des logiciels ? si oui, lesquels ?

-Concernant vos moyens matériels (ordinateur, accès internet, bureaux...) comment les jugez-vous ?

- Avez-vous accès à des formations propres au métier de l'investigation ? OUI- NON

- La hiérarchie répond-elle à vos interrogations sur le changement de la procédure pénale? OUI- NON Pourquoi?

-Avez-vous le sentiment d'être soutenu par votre hiérarchie ? OUI- NON pourquoi ?

1/ Par la hiérarchie judiciaire :

2/ Par la hiérarchie administrative :

-Y a t-il un filtre du Parquet dans l'envoi des procédures pour ne pas vous engorger? OUI- NON

-Y a t-il un filtre hiérarchique dans l'attribution des procédures ? OUI- NON

-Rencontrez-vous des problèmes sur l'organisation de l'astreinte ? OUI- NON pourquoi ?

-Y a-t-il à vos yeux des améliorations qui vous ont facilités la tâche ? Si OUI lesquelles ?

-Qu'attendez-vous de la simplification de la procédure pénale ?

-S'il y avait 5 mesures à prendre pour simplifier votre travail, lesquelles sont-elles ?

